

Tél/Fax 05 61 68 71 50

Mairie.vira@orange.fr

Vira, le 14 janvier 2013

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 janvier 2013 convoquée le 3 janvier 2013

Présents : Gilles BERDOT, Igor CABEZOS, Jean-Louis CLAUZET, Viviane JURADO, Hélène POUJOL, Jean-François SPRIET

Absents : Christian AUTHIE, Philippe BABIN, Pierre BRICOUT, Dominique JALLIER

Pouvoir : Philippe BABIN à Jean-Louis CLAUZET et Dominique JALLIER à Jean-François SPRIET

Secrétaire de séance : Jean-Louis CLAUZET

Approbation du compte rendu de la réunion du 11 décembre 2012

Le compte rendu de la réunion du 11 décembre 2012 est adopté à l'unanimité

Comptes rendus des réunions des délégués

Seul Ph. Babin a eu une réunion au SIAD pour prendre position sur le projet de classement des cours d'eau. La position est proche de celle de la commune (accord sur le classement mais pas de destruction d'ouvrages existants) avec une précision complémentaire : accord pour des prélèvements par les pompiers en cas de nécessité.

Projet de délibération autorisant la création d'un poste d'employé communal à temps non complet et son embauche dans le cadre d'un contrat à durée déterminée (délibération N°1)

Le contrat aidé de notre employé communal se termine fin janvier.

Sans position de l'ANPE sur les contrats aidés, et pour tenir compte également du contexte, il est décidé d'ouvrir un poste en CDD de 6 mois sur la base d'un SMIC et 16 heures par semaine.

Nous approfondirons cette question lors de l'étude du budget 2013.

Pour des raisons juridiques, l'embauche commencera effectivement le 1^{er} mars.

Le conseil délibère favorablement, à l'unanimité, sur le principe de cette embauche.

Autorisation de renouveler le contrat de Mme Iloveras (Délibération N°2)

Ce contrat, CDD de 3 ans de 17h30 par semaine (en annualisé), arrive à échéance. Il est nécessaire de le renouveler.

Le conseil délibère favorablement, à l'unanimité, sur le principe de ce renouvellement.

Délibération validant le plan de financement du projet de réhabilitation du logement communal et le lancement de la maîtrise d'œuvre (délibération N° 3)

Le logement communal devrait bénéficier d'aides significatives pour sa réhabilitation en tant que logement social à condition de présenter une isolation conforme à la RT2012 ce

qui n'est pas simple en réhabilitation. Le projet permet un classement du logement en DPE en C (consommation 145.8 Kwh/m²/an alors que sa consommation est aujourd'hui de 586.58 Kwh/m²/an).

Les subventions sont déposées dans le cadre des contrats de pays, avec en particulier une aide de l'état dans le cadre de la DETR, dont nous n'aurons notification qu'en 2014.

Dans ces conditions, nous déposerons le dossier d'ici l'été 2013 pour des travaux réalisés au second trimestre 2014. Cette opération n'apparaîtra donc qu'au budget 2014.

La demande d'autorisation préalable a été déposée le 14 janvier.

Après réévaluation des travaux, le budget serait le suivant :

Travaux HT	40 000 €	
Maîtrise oeuvre	2 800 €	
S.P.S.	800 €	
TVA 7.00 %	3 052 €	
Total TTC	46 652 €	

Et le plan de financement :

	Taux	Montant	Obs
Coût prévisionnel HT		40000,00	
MO	7%	2800,00	
CSPS	2%	800,00	
Coût total HT		43600,00	
TVA	7%	3052,00	
Coût TTC		46652,00	
Subventions attendues			
PALULOS	2%	1000,00	
Conseil Général	16%	7650,00	30 % avec Plafond 7650
Conseil Régional	10%	4280,00	du TTC hors MO => sur TTC
DETR	21%	10000,00	25% avec plafond 10000
Com Com	5%	2500,00	
Autofinancement	10%	4570,00	
Total		30000,00	

9%

Prêt CDC	2,85%	16652,00	Sur 10 ans	160 €/mois
Loyer maxi pour un logement social : 5,39 € m²				€ 258,72

Le loyer d'un logement social de type 2, d'une surface utile de 48m², est actuellement plafonné à 5.39 €/m². Le montant s'équilibre donc avec l'emprunt envisagé à la Caisse des Dépôts (taux LA+60 soit 2.85% à ce jour).

L'équilibre serait donc : remboursement mensuel (10 ans) environ 160 €/mois – loyer : 260 €/mois

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'entreprendre les travaux d réhabilitation selon le budget ci-dessus
- D'approuver le plan de financement repris ci-dessus

- D'autoriser le maire à demander les différentes subventions reprises dans le plan de financement
- D'autoriser le maire à demander et signer une demande de prêt auprès de la caisse des dépôts et consignation aux conditions suivantes :
 - Montant 17000 €
 - Taux LA+60
 - Durée 10 ans

Cette délibération annule et remplace la délibération 2012-D-18-10-02-DE du 29 octobre 2012

Délibération autorisant l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif (dans le cadre du quart des crédits ouverts au budget précédent) – délibération N° 4

Le maire demande au conseil l'autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget, et ceci dans la limite du quart du budget précédent.

Le conseil délibère favorablement, à l'unanimité, sur le principe de cette autorisation.

Délibération autorisant la consolidation du mur sous le grand Cami (délibération N°5)

Le mur de soutènement du grand Cami, à la hauteur du 3 rue Rescanières, est en cours d'effondrement.

2 devis ont été demandés :

- A l'entreprise Pires : montant 3 243.01 € TTC
- A l'entreprise Rescanières dans le cadre des travaux sous mandats (subventions possibles) : montant 26 731.44 € TTC !!!

Le troisième devis, demandé à l'entreprise Artuzo, n'a pas été reçu à ce jour.

Dans ces conditions, et devant l'urgence des travaux (la maison est maintenant habitée) le conseil délibère favorablement, à l'unanimité, sur la réalisation des travaux par l'entreprise Pires.

Calendrier des réunions 2013

Le conseil adopte le calendrier prévisionnel des réunions 2013

Mardi 5 février	Mardi 2 juillet
Mercredi 27 mars	Mardi 17 septembre
Lundi 29 avril	Mardi 8 octobre
Mardi 4 juin	Mardi 5 novembre
	Mardi 10 décembre

Questions diverses

- La population légale de la commune est de 174 habitants (source INSEE) au 1^{er} janvier 2013
- Le document de synthèse de l'avancement du SCOT (bilan d'étape) est en ligne. Voir le site de Vira, nouveaux documents mis en ligne...
- Chauffage de la salle des fêtes : un problème est apparu suite à la modification du réglage de la fonction Mode. **Ne toucher qu'au thermostat blanc** qui doit être sur 14° lorsque la salle est inoccupée et sur 22° lorsque la salle est occupée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Quoi	Qui	Quand	Observations
Délibération employé communal	Brigitte	Urgent	fait
Délibération C Llovéras	Brigitte	Urgent	fait
Délibération logement social	JFS	Dès confirmation des valeurs par la DDT	
Délibération dépenses investissement	Brigitte	15 j	Fait – à revoir
Délibération mur grand cami	Brigitte	15 j	fait